

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

SOUS-AMENDEMENT

N ° 608

présenté par
M. Berville

à l'amendement n° 424 de Mme Provendier

ARTICLE PREMIER**CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL**

I. – À la première phrase de l'alinéa 2, supprimer le mot :

« bénéficiaires ».

II. – En conséquence, à la même phrase, substituer aux mots :

« et politiques publiques les concernant »,

les mots :

« d'aide dont elles bénéficient ».

III. – En conséquence, à la seconde phrase du même alinéa, substituer aux mots :

« touchées par des dynamiques de fragilisation »,

le mot :

« fragilisées ».

IV. – En conséquence, à la même phrase, après le mot :

« et »,

insérer le mot :

« de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent sous-amendement vise simplement à clarifier davantage la rédaction de l'amendement initial.